

Demande de congé du représentant Bourbotte, lors de la séance du 3 floréal an II (22 avril 1794)

Jean-Baptiste Carrier, Pierre Bourbotte

Citer ce document / Cite this document :

Carrier Jean-Baptiste, Bourbotte Pierre. Demande de congé du représentant Bourbotte, lors de la séance du 3 floréal an II (22 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 160;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_27906_t1_0160_0000_13

Fichier pdf généré le 30/03/2022

[Commune de Paris, 2 flor. II; Etat au 1^{er} flor] (1).

Grande-Force	720
Petite-Force	306
Irlandois, rue du Cheval vert	10
Sainte-Pélagie	254
Madelonnettes	300
Rue N. Dame-des-Champs	44
Abbaye	108
Bicêtre	840
A la Salpêtrière	418
Chambres d'arrêt, à la Mairie	170
Fermes	33
Luxembourg	656
Maison de suspicion, rue de la Bourbe.	490
Brunet, rue de Buffon	48
Picpus, Fauxbourg St-Antoine	205
Réfectoire de l'Abbaye	112
Caserne des Petits Pères	47
Les Angloises, Rue Saint-Victor	137
Picquenot, rue de Bercy	35
Les Angloises, Rue de Loursine	121
Caserne, rue de Vaugirard	97
Les Carmes, rue de Vaugirard	350
Les Angloises, fauxbourg St-Antoine . .	72
Coignard, à Picpus n° 6	41
Ecossois, rue des fossés Saint-Victor . .	104
Saint-Lazare, fauxbourg Saint-Lazare . .	647
Mahay, rue du Chemin vert	30
Maison rue Saint Antoine	30
La Chapelle, rue de la Folie Renaud . . .	31
Belhomme, rue Charonne, n° 70	99
Bénédictins anglais rue de l'observatoire.	112
TOTAL GENERAL	6737

40

Un membre propose et l'assemblée adopte l'insertion dans le procès-verbal de ce jour, de l'article suivant, omis dans celui de la séance du 16 germinal.

Le citoyen Grandchamp fait passer à la Convention nationale la note du citoyen Denormandie, qui porte la liquidation d'un office de notaire à la résidence de Bois-d'Oingt, à

(1) C 302, pl. 1091, p. 22.

1,165 livres 1 sou 5 deniers, dont le citoyen Grandchamp étoit titulaire, et dont il fait offrande à la nation (1).

41

La citoyenne Noël, épouse divorcée de David Largeterie, habitant d'Alby (2), département du Tarn, fait déposer sur l'autel de la patrie un cachet en argent et un en or.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

42

Un membre [CARRIER] lit une lettre du représentant du peuple Bourbotte, qui demande que la Convention nationale prolonge de deux décades le congé qu'il a obtenu pour le rétablissement de sa sante.

La prolongation du congé est décrétée (4).

[Avallon, 24 germ. II] (5).

« Citoyen président,

Le congé d'un mois qui m'avait été accordé à mon retour de la Vendée vient d'expirer et cependant j'aurais encore besoin de quelques jours de repos pour achever le rétablissement de ma santé; les secousses violentes qu'elle a essuyées pendant un an qu'a duré ma mission, rendent aujourd'hui plus longue ma convalescence; malgré le vif empressement que j'ai de rentrer bientôt dans le sein de la Convention nationale, je la prie de m'accorder une prolongation de deux décades après quoi je me rendrai sans délai à mon poste.

Veilles, Citoyen président, lui faire connaître ma demande à cet égard: dis-lui aussi que les instants que je viens de passer dans le département de l'Yonne n'ont pas été tout entier pour moi, et que j'en ai sacrifié une partie à la République en travaillant avec les Sociétés populaires à l'extinction du fanatisme dans nos contrées. Partout, les cy-devant églises sont transformées en temple de la Raison, partout, même dans les campagnes, les signes caractéristiques de la superstition sont arrachés; des autels à la liberté s'élèvent, la vertu, la raison triomphent et le bonheur de tous en est le fruit. Dis aussi à la Convention nationale que j'ai applaudi avec mes concitoyens au supplice de ses représentants infidèles qui, sous le manteau du patriotisme, cachaient des poignards dont les coups étoient dirigés sur le sein des vrais républicains.

Dis que la Convention nationale est chérie et respectée par tous les citoyens du département de l'Yonne. S. et F.»

BOURBOTTE.

(1) P.V., XXXVI, 53. Le Bois-d'Oingt, Rhône.

(2) Pour Albi.

(3) P.V., XXXVI, 53 et 227. Minute du p.v. (C 301, pl. 1077, p. 2); Bⁿ, 10 flor. (2^e suppl^o).

(4) P.V., XXXVI, 53. Pas de Minute dans C. 301, pl. 1066. Décret n° 8890. Reproduit dans *Mon.*, XX, 283, *Débats*, n° 580, p. 24.

(5) C 302, pl. 1090, p. 2.